

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Novembre 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 novembre 2019, au moins 545 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

*SIGLES ET ABREVIATIONS* ..... 3

*0. INTRODUCTION* ..... 4

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME* 5

*I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE* .....5

*I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES* .....5

*I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES* .....6

*I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES* .....7

*I.3. DES PERSONNES TORTUREES* .....8

*I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT* .....8

*I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE* .....9

*II. FAITS SECURITAIRES* ..... 9

*III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS* ..... 10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**EAC** : *East African Community*

**FRODEBU** : *Front pour la Démocratie au Burundi*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UE** : *Union Européenne*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de novembre 2019 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 187 à 190.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de VBG, des cas de tortures, des cas d'arrestations arbitraires et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 31 personnes ont été tuées dont 14 retrouvées cadavres, 6 enlevées, 3 victimes de VBG, 7 torturées et 302 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 4 femmes et 1 mineur tués, 3 femmes torturées et 4 femmes arrêtées arbitrairement.

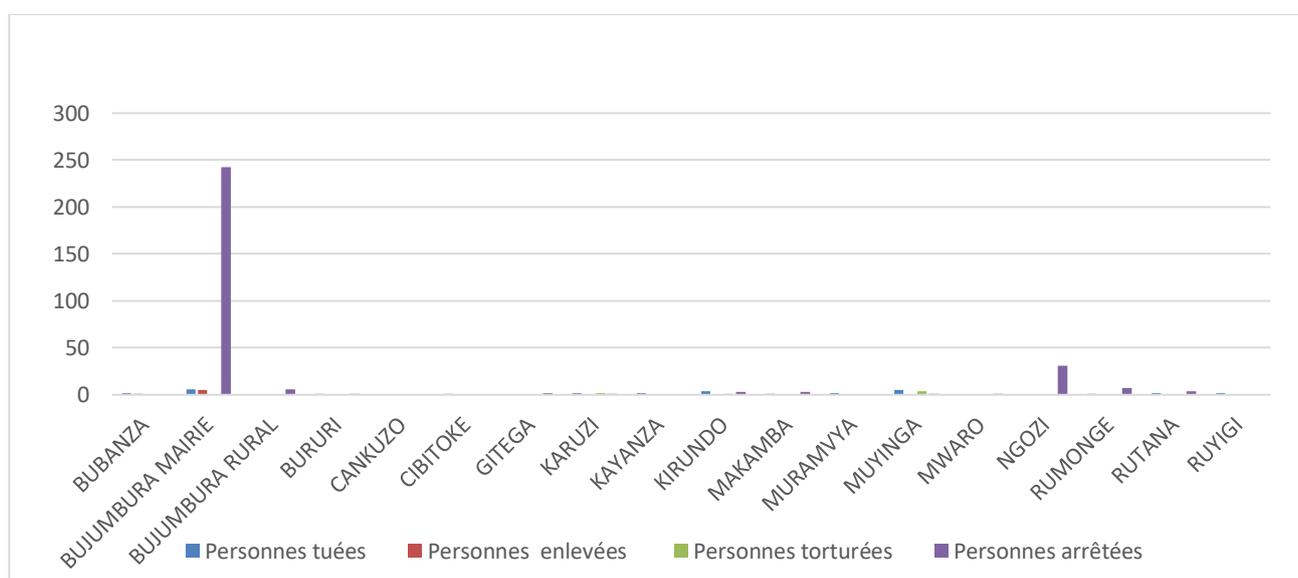
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des marches manifestations, des cas d'intolérance politique, des démolitions des permanences du parti CNL, des fouilles perquisition intempestives et des discours d'intimidation ont été rapportés dans certaines provinces du pays au cours de cette période.

Des attaques des hommes armés non identifiés, des entraînements paramilitaires, des détentions illégales des effets militaires et d'armes à feu, des plans du parti CNDD-FDD pour [traquer](#) et [éliminer](#) des membres des partis politiques de l'opposition et des prétendus opposants ont été observés dans certaines provinces du pays.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois de novembre 2019**



Dans ce rapport du mois de novembre 2019, comme le montre le graphique ci-dessus, les violations relevées par la Ligue Iteka sont des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 31 cas dont 4 femmes et 1 mineur. Ainsi, les provinces de Bujumbura Mairie, Muyinga et Kirundo viennent en tête avec respectivement 6 cas, 5 cas et 4 cas.

Les 6 cas de personnes enlevées au cours du mois de novembre 2019 ont été enregistré dans les provinces de Bujumbura Mairie avec 5 cas et Bubanza avec 1 cas.

Sur un total de 7 cas de torture relevés au cours du mois de novembre 2019, la province de Muyinga vient en tête avec 4 cas suivie de Karuzi avec 2 cas.

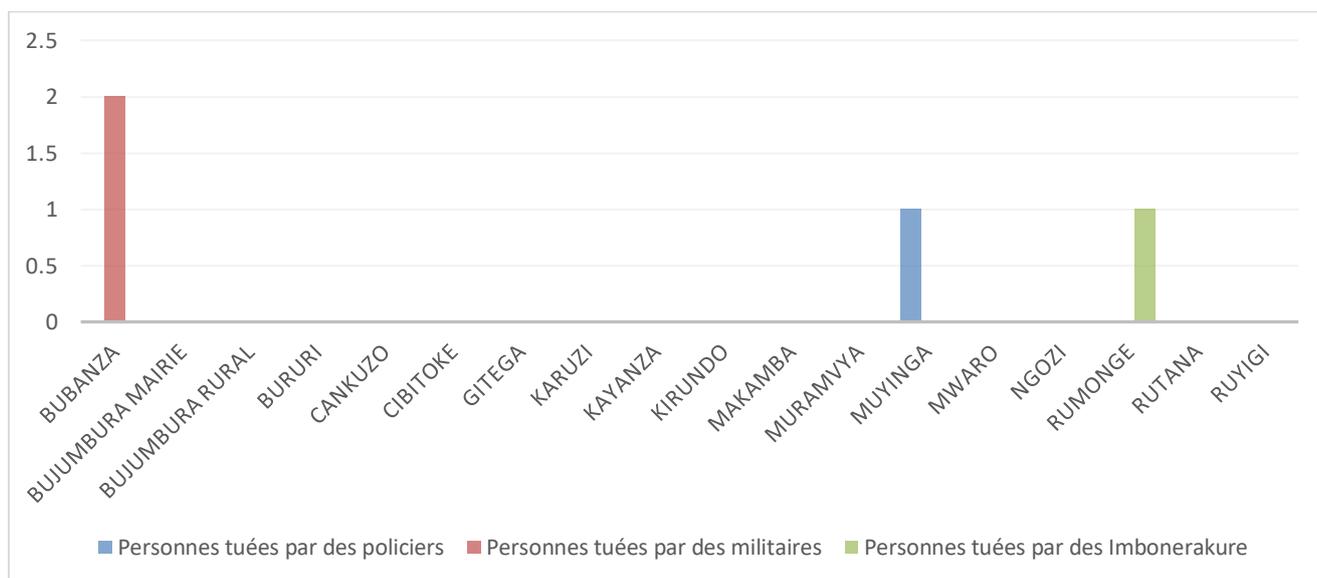
Sur un total de 302 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 242 cas, suivie de Ngozi avec 31 cas, de Rumonge avec 7 cas et de Bujumbura rural avec 6 cas.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES***

***Figure II : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques***

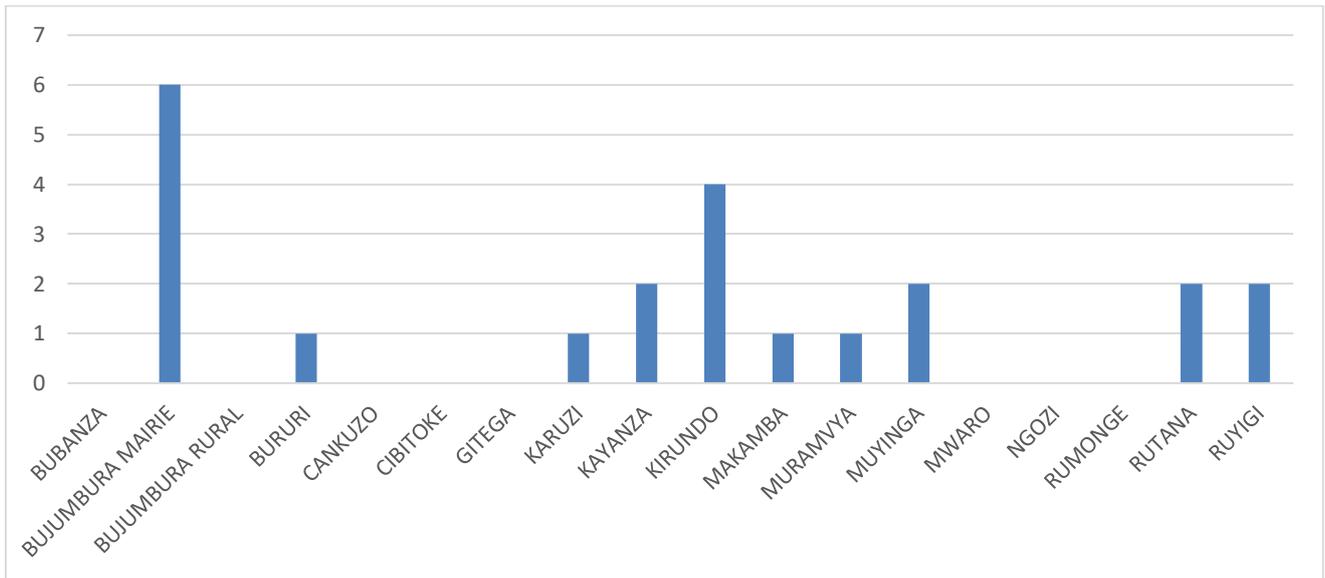


Au cours du mois de novembre 2019, quatre personnes ont été tuées par [des agents étatiques](#) qui sont des militaires avec 2 cas, des policiers et des Imbonerakure avec 1 cas chacun.

Ces cas ont été relevés à Bubanza, à Muyinga et à Rumonge.

### I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Figure III : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

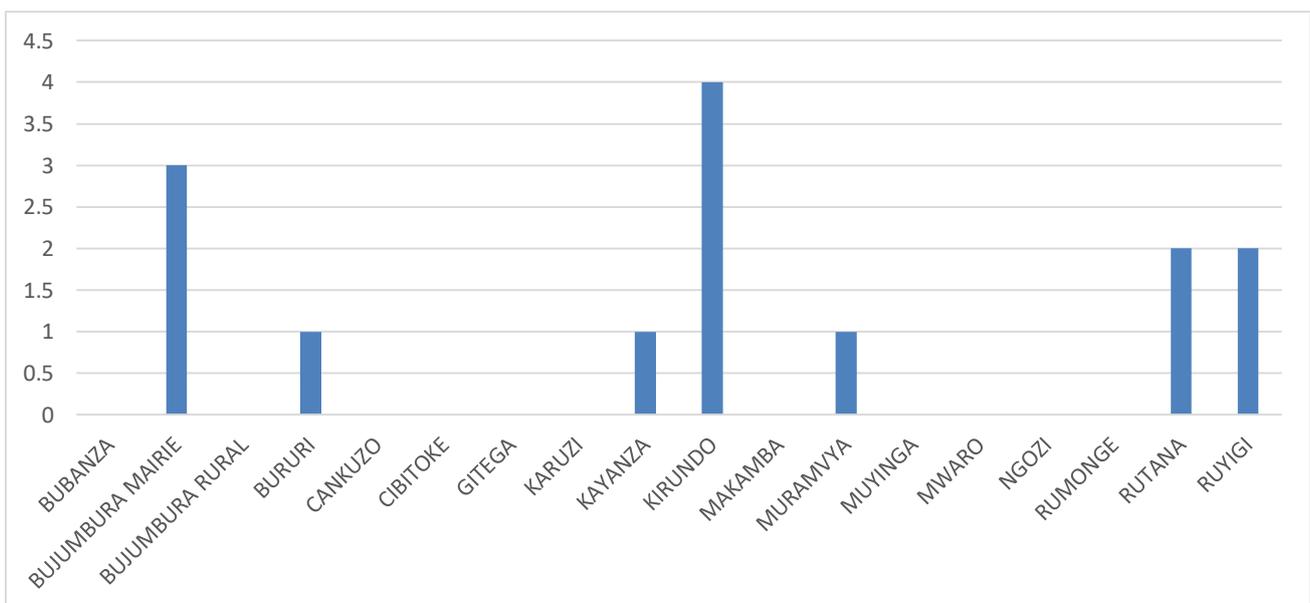


Au cours du mois de novembre, vingt et deux personnes ont été tuées par des gens non identifiés. Ce phénomène de personnes tuées par [des gens non identifiés](#) est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières.

Les provinces les plus frappées sont celles de Bujumbura Mairie avec 6 cas, Kirundo avec 4 cas, Kayanza, Muyinga, Rutana et Ruyigi avec 2 cas chacune.

Ainsi, la plupart de ces personnes tuées par des gens non identifiés ont été retrouvées cadavres.

Figure IV : Cadavres retrouvés



Comme la figure ci-haut l'illustre, au cours du mois de novembre 2019, la Ligue Iteka a relevé 14 cas de cadavres retrouvés. La province de Kirundo vient en tête avec 4 cas suivie de Bujumbura Mairie

avec 3 cas, de Rutana et Ruyigi avec 2 cas chacune. La plupart des victimes sont retrouvées avec des signes de torture physique montrant qu'elles ont été tuées.

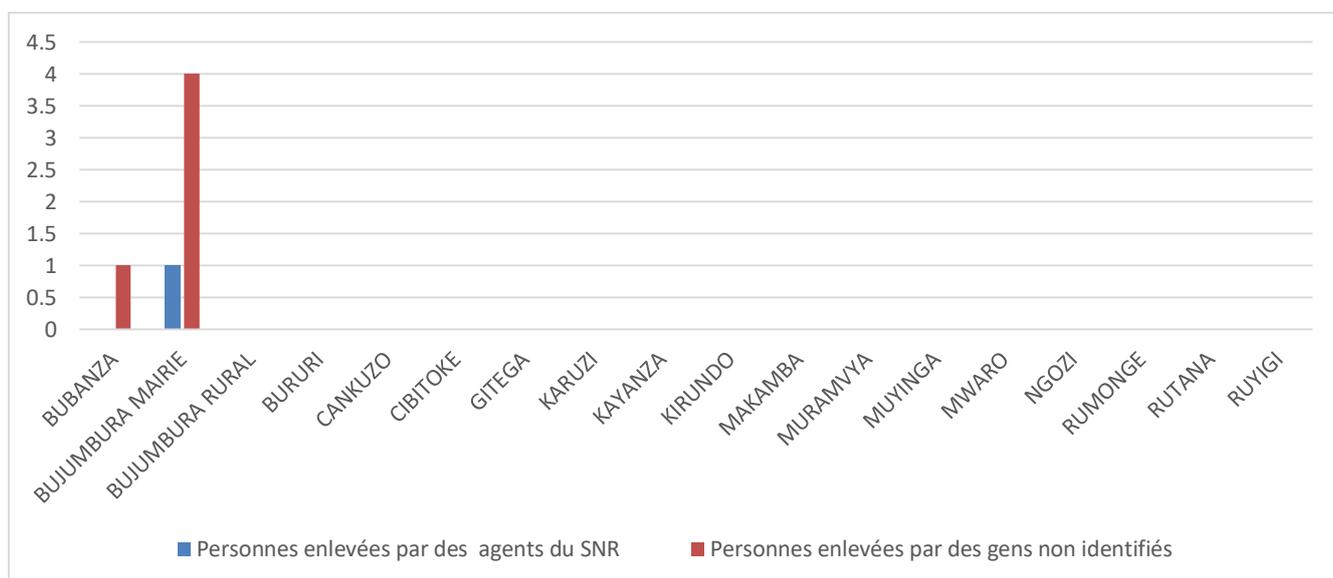
Certaines autorités administratives au niveau local se pressent à enterrer les cadavres sans qu'aucune enquête ne soit diligentée en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

## ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES***

Au cours du mois de novembre 2019, six personnes ont été [enlevées et/ou portées disparues](#). Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des gens non identifiés avec 5 cas et des agents du SNR avec 1 cas.

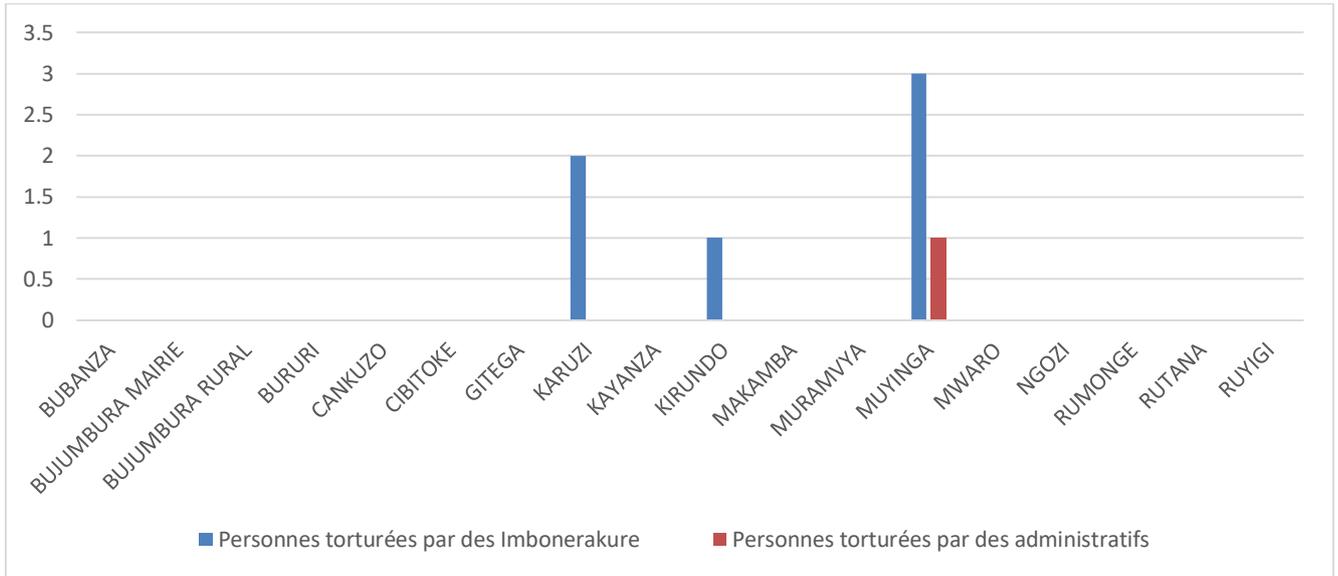
Ces cas d'enlèvement ont été répertoriés dans les provinces de Bujumbura Mairie avec 5 cas et Bubanza avec 1 cas.

Parmi les victimes identifiées figurent cinq dont l'appartenance politique n'a pas été connue et 1 membre du parti CNDD-FDD.



### I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Figure V : Graphique des personnes torturées



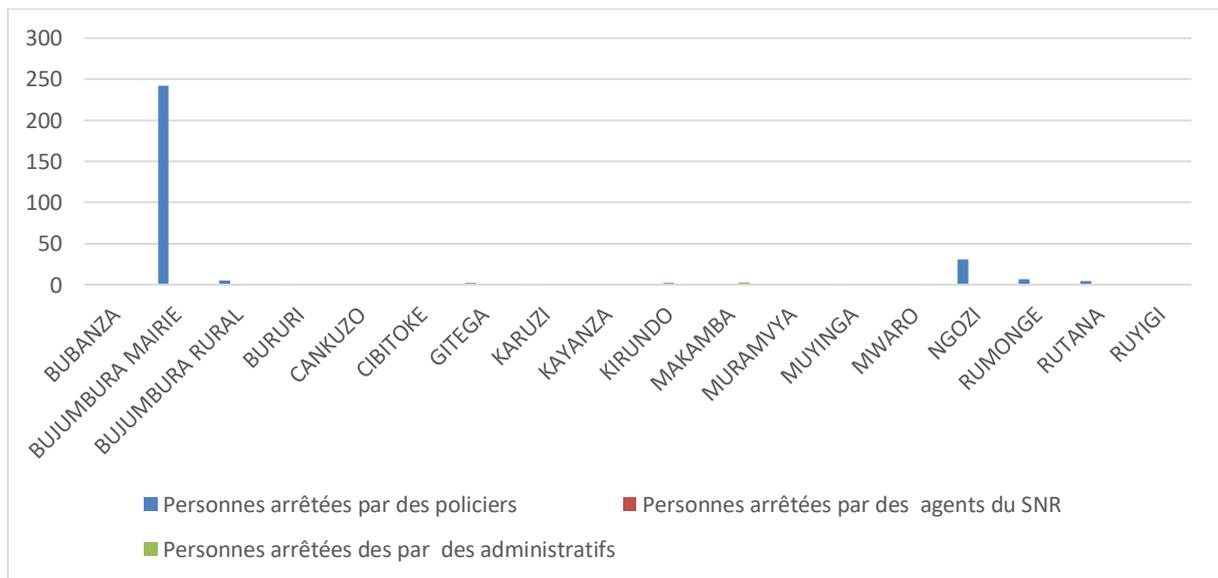
Au cours du mois de novembre 2019, la Ligue Iteka a relevé 7 cas [de victimes de torture](#) dont 4 membres du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD.

La province de Muyinga vient en tête avec 4 cas, suivie de Karuzi avec 2 cas et Kirundo avec 1 cas.

Au niveau des présumés auteurs, des membres de la milice Imbonerakure viennent en tête avec 6 cas suivis des administratifs avec 1 cas.

### I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Figure VI: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois de novembre 2019, la Ligue Iteka a enregistré 302 victimes d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays.

Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des éléments de la police avec 294 cas, des agents de l'administration avec 5 cas et des agents du SNR avec 3 cas.

La province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 242 cas, suivie de Ngozi avec 31 cas, de Rumonge avec 7 cas, de Bujumbura rural avec 5 cas et de Rutana avec 4 cas.

Le nombre élevé des personnes arrêtées en Mairie de Bujumbura s'explique par des fouilles perquisitions répétitives accompagnées d'arrestations en masse.

Sur 302 victimes d'arrestations arbitraires, figurent 57 membres du parti CNL et 1 membre du parti FRODEBU Nyakuri. En outre, parmi ces victimes d'arrestation arbitraire il y a 4 femmes arrêtées arbitrairement.

### ***1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 3 cas [de violences sexuelles](#) répertoriées dans la province de Muramvya avec 2 cas et de Karuzi avec 1 cas.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

Au cours du mois de novembre 2019, la Ligue Iteka a relevé 2 cas de personnes tuées suite [aux règlements de compte](#) dans la province de Muyinga et 1 cas de personne tuée suite [à la justice populaire](#) en province de Karuzi.

En outre, 12 personnes ont été blessées dont 4 écoliers et certaines d'entre elles suite à l'explosion de grenade, d'autres suite aux affrontements entre des membres des partis politiques et aux attaques des hommes armés non identifiés.

Des marches manifestations, des cas d'intolérance politique, des démolitions des permanences du parti CNL, des fouilles perquisition intempestives et des discours d'intimidation continuent à être rapportés dans certaines provinces du pays au cours de cette période.

Des attaques des hommes armés non identifiés, des entraînements paramilitaires, des détentions illégales des effets militaires et d'armes à feu, des plans du parti CNDD-FDD pour traquer et éliminer des membres des partis politiques de l'opposition et des prétendus opposants ont été relevés dans certaines provinces du pays.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'homme, des atteintes et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants sont signalés.

Des cas de violences basées sur le genre ont été également relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des marches manifestations, des cas d'intolérance politique, des démolitions des permanences du parti CNL, des fouilles perquisition intempestives et des discours d'intimidation ont été observés dans certaines provinces du pays.

Des attaques des hommes armés non identifiés, des entraînements paramilitaires, des détentions illégales des effets militaires et d'armes à feu, des plans du parti CNDD-FDD pour traquer et éliminer des membres des partis politiques de l'opposition et des prétendus opposants ont été également relevés au cours de cette période.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été des présumés auteurs des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais ;
- De garantir les droits et les libertés publics afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la relance du dialogue inter burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

### **C) A P'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

### **D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la reprise du dialogue inter-burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

### **E) A P'EAC**

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

### **F) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et aux enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

### **G) A la CPI :**

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.